Cahiers de l'ILSL, N°12, 2000, pp. 43-53

Que reste-t-il de nos actants ?... Les passifs impersonnels en français

Alain BERRENDONNER
Université de Fribourg (CH)

1. POSITION DU PROBLÈME : LE CHAÎNON MANQUANT.

1.1. Les énoncés du type (1-2) cumulent visiblement les caractéristiques morpho-syntaxiques des phrases passives (syntagme verbal en *être V-é* ou en *se-V*), et celles des phrases impersonnelles (indice personnel *il* ; SV non accordé ; pas de SN sujet devant le verbe) :

(1) (a) *Il sera demandé à l'intéressé de bien vouloir* retarder sa requête. (écrit administratif)
(b) *Il lui était reproché son agressivité* envers les juges. (presse)
(c) *Il est prouvé qu'*il s'agit d'un cas de force majeure. (presse)
(d) Pour chaque collaborateur *il est établi un cahier des charges*. (écrit administratif)

(2) (a) *Il se versait des petits verres.* (Flaubert)
(b) Puis *il se fit un silence* ... (< Blinkenberg)
(c) Dès lors, *il se pose la question* du nombre maximal d'arguments possibles. (article scientifique)

1.2. Cela conduit à les analyser comme le produit de deux opérations indépendantes composées l'une sur l'autre. Schématiquement :

(3)

	On établit un cahier des charges
–[Passif-1]→	Un cahier des charges est établi
–[Impers]→	Il est établi un cahier des charges.

	On versait des petits verres
–[Passif-2]→	Des petits verres se versaient
–[Impers]→	Il se versait des petits verres.

Dans les grammaires génératives des années 60, ces opérations ont été définies comme des transformations applicables à la phrase simple[1]. Mais on n'est pas obligé de pratiquer une syntaxe transformationnelle pour être en droit de les supposer. On peut aussi bien les concevoir comme des opérations du type «dérivation lexicale» permettant de fabriquer un verbe à partir d'un autre, et figurer les morphèmes qui en sont la trace (suffixe de participe passé, préfixe *se*...) sous forme d'opérateurs dans le cadre d'une grammaire catégorielle. L'hypothèse (3) n'est donc pas liée à l'assomption d'un paradigme théorique particulier.

1.3. Tout traitement qui en admet le principe se heurte cependant à une difficulté empirique majeure : l'existence de passifs impersonnels comme (4) :

(4) (a) *Il fut procédé* en présence de Johnny *à une première exploitation* des souvenirs de Milou. (roman)
(b) Les règlements en vigueur définissent dans quelle mesure *il est tenu compte de la Licence* pour l'obtention de ces titres. (écrit administratif)
(c) *Il ne sera répondu à aucune question.* (< Gaatone).
(d) *Il ne sera pas touché aux objectifs fondamentaux du programme.* (*ibid.*)

Ces énoncés sont formés à partir de verbes qui ne sont pas transitifs directs, et qui sont donc par nature inaptes à fournir un passif (**Une première exploitation fut procédée* ; **La Licence est tenue compte* ; **Aucune question ne sera répondue*). L'hypothèse dérivationnelle (3) se trouve donc ici prise en défaut, du fait qu'elle implique l'existence d'une étape intermédiaire qui n'existe pas :

(5)	
	On procéda à une première exploitation
–[Passif-1]→	***
–[Impers]→	Il fut procédé à une première exploitation.

C'est cette singularité que je voudrais essayer de comprendre et d'expliquer. Pour cela, il faut d'abord se faire une idée claire des deux constructions «passive» et «impersonnelle», et donc revenir sur quelques notions de base ou distinctions terminologiques indispensables à leur modélisation. Ces préalables ont déjà été mis en place dans [Berrendonner

[1] Cf. Ruwet 1967 ; Gross 1968.

1995] et [1991]. Pour plus de détails, on se reportera donc à ces deux articles.

2. ACTANTS *vs* ARGUMENTS

2.1. Convenons d'abord qu'à tout verbe, simple ou composé, correspond au plan des signifiés un *prédicat* opérant sur des *actants*. «Prédicat» ne veut rien dire de plus que «fonction propositionnelle à n places» ($n \geq 0$), abstraction faite de tout relent aristotélicien ou port-royaliste. En dépit des études consacrées aux «types de procès» ou aux «archétypes cognitifs», on ne sait en effet pas grand chose de la structure interne des prédicats verbaux, ni des primitives sémantiques qui les composent, ni de la hiérarchie logique de leurs opérandes. Un prédicat reste donc une boîte noire, que l'on se contentera prudemment de caractériser par le fait qu'il implique et relie une collection de termes : $R\ (\alpha,\beta,\gamma...)$. On réservera à ces termes le nom d'*actants*. Une façon usuelle de les distinguer est de leur attribuer des rôles étiquetés «agent», «patient», «but», etc. Je me servirai au besoin de ces qualificatifs , mais sans que cela implique l'adhésion à une quelconque théorie des cas profonds (ces étiquettes ne sont à mes yeux que la paraphrase d'inférences que le prédicat permet de tirer à propos de tel ou tel de ses termes).

2.2. Au niveau syntaxique, on appellera *arguments* les constituants régis par un verbe, suivant l'usage des grammaires catégorielles. Ce qui laisse entendre que les verbes sont des opérateurs applicables à des SN pour construire des P (clauses propositionnelles). Le rapport entre structures sémantique et syntaxique n'a rien d'un isomorphisme. A un actant donné peuvent en effet correspondre au moins trois manifestations syntaxiques différentes.

2.2.1. Dans le cas le plus simple, chaque actant a pour corrélat formel un argument, qui occupe dans la structure syntaxique, à côté du verbe, une position spécifique et librement instanciable. Il y a lieu toutefois de distinguer entre deux types d'arguments : *sujet* vs *régime*. Un grand nombre de propriétés syntaxiques opposent en effet ces deux fonctions, du moins en français :

(a) La place non-marquée du sujet est avant le verbe, celle des régimes est après ;
(b) Le sujet contrôle des formes liées (réfléchis), les régimes non.
(c) Les V non finis (infinitifs, participes) admettent normalement des régimes, mais pas de sujet ;

(d) Le sujet s'accorde avec le verbe, les régimes non.
(e) Un SN sujet peut être doublé par un clitique, un régime non (*Un copain il m'a dit...* vs **Je l'ai rencontré un copain.*)
(f) Le clivage des sujets se fait en *c'est...qui...*, celui des régimes en *c'est..que...*

(a) et (b) donnent à penser que le sujet occupe dans la structure de P une position plus haute que les autres arguments (en termes chomskyens, il «C-commande» tout le reste ; en termes catégoriels, il est l'opérande le plus externe dans la combinatoire applicative). Quant à (c, d, e, f), ce sont diverses conséquences du fait que le SN sujet est astreint à cooccurrence avec un morphème de personne, contrairement aux régimes. Au vu de ces propriétés, il paraît abusivement simplificateur de soutenir, comme le fait Tesnière [1969 : 109], que «le sujet est un complément comme les autres». Tout indique au contraire qu'il existe parmi les arguments de verbe une hiérarchie à deux rangs, du type :

[[Personne [Verbe Régimes]] Sujet]
(2) (1)

De l'existence de cette hiérarchie syntaxique, on se gardera cependant de tirer des conclusions hâtives. Rien ne dit que la position (1) doive obligatoirement être présente dans toute structure de phrase. Et rien ne dit qu'il existe au niveau du contenu une hiérarchie isomorphe à (1)/(2), qui conférerait à l'actant corrélé à la position syntaxique de sujet une quelconque prééminence logico-sémantique sur ses congénères.

2.2.2. Par ailleurs, certains prédicats comportent un actant auquel ne correspond aucune place d'argument dans la structure syntaxique. C'est le verbe lui-même qui exprime alors solidairement le prédicat et l'un de ses termes, dont la nature est fixée une fois pour toutes soit au niveau du lexique, soit par un procédé de construction morphologique. Ex.

(6) Les cantonniers goudronnent la chaussée.

Le procès signifié ici implique trois actants : un agent α = <les cantonniers>, un patient β = <la chaussée> et un instrument γ = <du goudron>. Mais seuls α et β ont pour expression des arguments ; γ n'est pas incarné dans une unité syntaxique extérieure au verbe. On le qualifiera d'*actant interne.*

2.2.3. Au total, les expressions morpho-syntaxiques possibles pour un actant s'ordonnent donc selon une hiérarchie à trois rangs : (1) argument su-

jet ; (2) argument régime ; (3) actant interne. L'exemple (6) présente les trois variétés :

Préd.	γ	β	α
↓	↓	↓	↓
	(3)	(2)	(1)
[[goudronnent		la_chaussée]	les_ouvriers]

3. LES PASSIFS

3.1. Il n'y a pas de raison d'analyser *Il est rempli* autrement que *Il est plein* : dans les deux cas, on a affaire à une copule auxiliant un adjectif attribut. La formation du passif-1 se ramène donc pour l'essentiel à la dérivation suffixale d'un adjectif («participe passé») à partir d'un verbe transitif. On s'est avisé depuis longtemps que le dérivé résultant permet d'exprimer un procès sans avoir à en spécifier l'agent ; il présente donc une «diathèse récessive»[1] :

(7) Une agression à main armée a été perpétrée hier, peu avant midi, au bureau de poste de Beauregard. (presse)

Dans le cadre esquissé ci-dessus, cela peut être décrit en imputant à la passivation un déplacement des rapports actants-arguments schématisable ainsi :

Perpétrer	β	α		*Perpétrer*	α=x	β
↓	↓	↓	→	↓		↓
V	(2)	(1)		(être) V-é		(1)

Un verbe transitif exprime un prédicat à deux actants α et β (ici, un agent et un effectum), couplés respectivement aux arguments sujet (1) et régime (2). Au passif, l'agent α se voit transféré en actant interne, et une valeur lui est fixée : celle d'un objet indéterminé *x* (son existence est impliquée dans le procès, mais il reste parfaitement anonyme). Quant au patient β, il se retrouve couplé avec la place d'argument sujet. La passivation a donc simultanément deux effets : absorption de l'actant α dans le lexème prédicatif, et promotion de β dans la hiérarchie syntaxique.

3.2. Les passifs pronominaux admettent une analyse du même genre. On peut en effet définir le morphème *se* comme un opérateur qui, appliqué à

[1] Cf. Tesnière 1969 ; Lamiroy 1993 ; et beaucoup d'autres.

un verbe transitif, en dérive un verbe intransitif. Le résultat est à peu près le même qu'en (7) :

(8) Un beau verre de Venise se brisa tout seul, sur le dressoir de la salle à manger, en plein jour. (Maupassant)

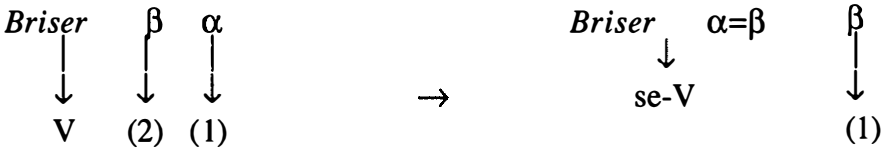

Seule différence : l'actant α interné se voit attribuer la valeur «identique à β». Cela explique que le passif-2 soit compris, à la différence du passif-1, comme l'expression d'un procès auto-provoqué, qui exclut la participation d'autre chose que son patient.

4. LA CONSTRUCTION IMPERSONNELLE

4.1. Il y a de bonnes raisons de penser que les séquences impersonnelles sont le domaine d'une variation libre du type conflit de grammaires. Autrement dit, que la plupart d'entre elles admettent concurremment deux structurations syntaxiques différentes[1]. Dans l'une de ces variantes de grammaire, la seule pertinente pour mon propos, le SN qui suit le verbe impersonnel a toutes les apparences d'un régime accusatif. Gaatone (1970) relève divers indices en faveur de cette analyse. Le plus flagrant est que ce SN se pronominalise couramment sous forme de pronoms accusatifs (clitique *le, la les*, relatif *que*, interrogatifs *qu'est-ce que, quoi*) :

(9) (a) Il manque deux pages, c'est pas grand chose, mais *il les manque* (oral).
(b) *Il me le reste* à faire (oral)
(c) – Il vient tes élèves tantôt ? – Oui, *il les vient.* (<Damourette & Pichon)
(d) Ainsi qu'*il l'est écrit* dans la Bible (mémoire de licence)
(b) Il remporta la victoire et, *comme il l'était prévu*, il alla déposer la couronne aux pieds de la princesse. (copie d'élève)
(c) Comme *il l'a été publié* dans les journaux... (presse)

(10) (a) Le texte rétablit l'ambiance *qu'il règne* à l'ouverture d'un café. (copie d'élève)
(b) Mais pourriez-vous me dire ce *qu'il se passe* ? (roman)

[1] Berrendonner 1991

(c) Je suis venu vous conter le drame *qu'il est arrivé* à Vatel. (copie)
(d) Il partit sur le champ pour récupérer ce *qu'il lui appartenait.* (copie)
(e) Il lui conta l'événement *qu'il s'était produit* lors de la réception. (copie)
(f) Ceux qui réussissent à donner une image poétique de la nature ou à ressentir la poésie *qu'il s'en dégage*... (copie)

(11) (a) *Qu'est-ce qu'* il se passe ?
(b) Il se passe *quoi* ?

Certaines données historiques suggèrent que cette construction accusative est fort ancienne. Ainsi, en français médiéval, les séquences de verbes impersonnels apparaissent souvent au cas sujet, mais sont aussi parfois mises au cas régime, ce qui semble indiquer qu'elles étaient déjà perçues et traitées occasionnellement comme des compléments :

(12) (a) il y maneit un tirant
(b) Donc il vint un acordement (< Nyrop)
(c) or i covient esgart moult grant (< Kjellman 1913)[1]

4.2. Quoi qu'il en soit, il existe actuellement une variante de grammaire, sinon ratifiée par la norme, du moins bien attestée, dans laquelle les SN qui suivent un verbe impersonnel sont des régimes accusatifs. Par rapport à la construction «canonique», la tournure impersonnelle présente alors trois différences majeures. Cf.

(13) (A) Tes élèves viennent → (B) Il vient tes élèves.

Venir	α		*Venir*	α
↓	↓	→	↓	↓
V	(1)		il-V	(2)

4.2.1. D'une part, dans le dispositif B, le verbe est apte à régir une place d'argument accusatif. La construction impersonnelle a donc un effet *transitivant* : elle suppose une opération qui, appliquée à un verbe intransitif, en dérive un autre verbe, homophone mais transitif direct. Cette opération a tout d'une banale dérivation morphologique à marquant zéro («dérivation impropre», ou «conversion», selon les terminologies)[2]. Elle apparaît

[1] On pourrait objecter que (12) reflète seulement la tendance générale à neutraliser l'opposition *cas sujet / cas régime*, qui a abouti à la perte de la déclinaison bicasuelle. Mais les deux points de vue ne sont pas nécessairement incompatibles : il se peut que la métanalyse des constructions impersonnelles soit l'un des facteurs qui ont contribué à réduire la déclinaison.

[2] Qu'un verbe comme *venir* puisse ainsi, grâce au tour impersonnel, devenir à

comme le symétrique exact des conversions intransitivantes du type *J'angoisse* ou *J'hallucine* qui fleurissent en français néo-bretéchérien (et dont certaines ne sont d'ailleurs vraisemblablement par rapport à elle que des dérivations régressives, cf. *Ça m'angoisse* → *J'angoisse*).

4.2.2. Secundo, l'actant α qui, dans le dispositif canonique, est corrélé à la position de sujet, se retrouve dans B en position de régime direct. La conversion impersonnelle a donc pour effet de le *rétrograder* dans la hiérarchie des arguments. Une question qui se pose, et dans laquelle je n'entrerai pas, est de savoir si ce changement de signifiant syntaxique s'accompagne ou non d'un changement de rôle actantiel. Certaines descriptions sémantiques, à vrai dire fondées sur de pures intuitions, refusent à β le statut d'agent en B, ce qui laisse soupçonner que pour certains locuteurs peut-être, la construction impersonnelle changerait quelque chose à la structure actantielle du prédicat, et véhiculerait donc une autre représentation cognitive du procès que le tour «canonique».

4.2.3. Tertio, dans la construction impersonnelle, la position d'argument sujet n'existe plus. Elle n'est pas simplement vacante, mais impossible à instancier.[1] On a donc affaire selon toute apparence à une construction *a-subjectale*. Je laisse à P. Sériot et à M. Maillard le soin d'en tirer les conséquences en ce qui concerne la théorie de la prédication, mais cela montre sans aucun doute que certains contenus propositionnels peuvent se passer d' 'υποκειμενον.

5. PASSIFS IMPERSONNELS

5.1. Nous sommes maintenant équipés pour décrire les énoncés du type (1-2). Admettre, conformément à (3), qu'ils résultent d'une passivation suivie d'une conversion impersonnelle, c'est y voir à l'œuvre un processus opéra-

---

volonté transitif, cela a assurément de quoi étonner. Mais c'est surtout parce que la tradition grammaticale ne nous a pas prédisposés à admettre une telle éventualité. Le même comportement nous semble en revanche tout naturel de la part des verbes traditionnellement reconnus comme symétriques, du type *casser* (cf. *La branche casse* → *X casse la branche*).

[1] Le rôle syntaxique joué par le clitique *il* n'est pas celui d'argument sujet, mais celui de flexif de personne inhérent au SV. Il est la marque, sur le verbe, du degré zéro de la personne, seule valeur possible en l'occurrence, étant donné justement l'absence de sujet capable d'imposer par accord une valeur marquée positivement. Pour une justification détaillée de cette analyse, voir Berrendonner, 1993 et 1983.

tif du type (14) :

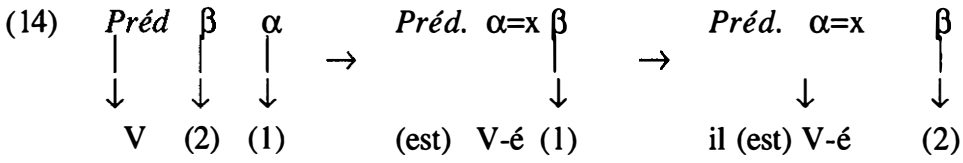

Dans cette dérivation complexe, la seconde opération annule partiellement les effets de la première. En effet, l'actant β, après avoir été promu en position de sujet, se voit rétrogradé en position de régime accusatif, et retrouve ainsi le statut qu'il avait dans la structure de départ. En ce qui le concerne, la procédure (14) équivaut donc à une opération «blanche» ou nulle[1]. En fin de compte, le seul résultat positif qu'elle entraîne est l'absorption de l'agent α, qui passe de l'état de sujet à celui d'actant interne, «bloqué»sur une valeur indéterminée (ou égale à β dans le cas du passif-2). Composer la tournure impersonnelle sur la tournure passive apparaît ainsi comme un procédé destiné à interner l'agent sans toucher aux autres actants, et en particulier sans avoir en même temps à promouvoir l'objet. C'est en somme un moyen de dissocier les deux fonctions que le passif remplit simultanément.

5.2. Les exemples anomaux de (4) peuvent alors s'expliquer comme la trace d'un phénomène de *coalescence*. En morphologie, on appelle ainsi le fait que deux affixes dérivationnels distincts, mais fréquemment composés l'un sur l'autre, finissent par «se souder», et fonctionner comme un seul et unique morphème. Comparer par exemple les «noms de qualité» (15) vs (16) :

(15) (a) $[[[\text{secret}]_N - \text{ari}]_A - \text{at}]_N$
(b) $[[[\text{action}]_N - \text{ari}]_A - \text{at}]_N$

(16) (a) $[[[\text{vedett-}]_N - \text{ariat}]_N$
(b) $[[[\text{interprét-}]_N - \text{ariat}]_N$

En (15), deux opérateurs sont appliqués successivement : le suffixe *–aire(-ari)* permet d'abord de construire un nom-adjectif (*secrét-aire, actionn-aire,* sur le modèle *doctrin-aire, dent-aire*...), puis on en dérive un

[1] Il y a en matière de dérivation lexicale de nombreux «allers et retours» analogues. Cf. par exemple : *orner* → *ornement* → *ornementer*, ou *émouvoir* → *émotion* → *émotionner*.

nom à l'aide du suffixe *–at* (cf. *mécén-at, maréchal-at...*). La dérivation comprend donc deux étapes indépendantes : N → A → N. En (16) en revanche, l'inexistence de formes telles que **vedettaire* ou **interprétaire* oblige à considérer que les deux suffixes se sont soudés en un seul segment *-ariat*, qui opère directement une dérivation du type N → N. La situation est exactement la même dans le cas des passifs impersonnels : on peut considérer que les exemples (1-2) résultent de l'action composée de deux opérateurs indépendants (*Impers (Passif (V))*), tandis que les exemples (4) supposent leur application solidaire (*Impers+Passif (V)*). La seule différence est que la coalescence affecte en ce cas des opérateurs syntaxiques et non morphologiques, ce qui conduit à la concevoir non point comme la simple soudure de deux segments contigus, mais plus généralement comme un processus pragmatico-cognitif consistant à «encapsuler» ou à solidariser un couple d'actions fréquemment associées, de façon à n'en faire plus qu'une.[1]

6. CONCLUSIONS

6.1. De ce rapide survol, on retiendra d'une part que la construction impersonnelle, en français, appartient selon toute apparence au paradigme des diathèses. J'entends par là l'ensemble des verbes, simples ou complexes, qui dérivent d'un verbe primaire par application d'un opérateur qui en modifie la formule valencielle. A la différence du passif ou d'un opérateur causatif comme *faire*, la voix impersonnelle ne change pas le nombre des arguments possibles, mais seulement leur statut qualitatif. Elle est dépourvue de position de sujet, mais comprend en revanche une place de régime accusatif surnuméraire, et sert donc simplement à transférer un actant de l'une à l'autre.

6.2. Un second point méritant d'être souligné est le fait que les processus formateurs des diverses diathèses, généralement déférés à la syntaxe, apparaissent étroitement apparentés aux procédés de dérivation affixale qui relèvent traditionnellement de la morphologie. Non seulement parce qu'il est possible de les modéliser sous la forme d'opérateurs applicables à un verbe pour en dériver un autre, mais surtout parce que le fonctionnement de ces

[1] Ce processus peut être formalisé aisément en faisant appel à la théorie des combinateurs [Desclés 1990]. Celle-ci définit en effet un méta-opérateur, noté B, tel que (BXY)Z équivaut à X(YZ). En admettant que X et Y soient deux opérateurs élémentaires, B permet donc de construire à partir d'eux un opérateur complexe (BXY) dont l'application à Z équivaut à y appliquer successivement Y, puis X. Ce compositeur B simule donc exactement le phénomène de coalescence.

opérateurs est sujet aux mêmes phénomènes pragmatiques que la morphologie dérivationnelle : conversions, dérivations régressives, coalescences, etc. Par les perspectives de généralisation qu'ils ouvrent, les faits examinés ici me semblent donc vouer au néant toute morphologie qui voudrait rester distincte de la syntaxe.

© Alain Berendonner

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

BERRENDONNER A. (1991) : «Variations sur l'impersonnel», in *L'impersonnel*, G. Maillard éd., Grenoble : Ceditel, p. 125-132.

—— (1993) : «Sujets zéro», in *Complétude et incomplétude dans les langues romanes et slaves*, S. Karolak & T. Muryn eds., Cracovie.

—— (1995) : «Redoublement actantiel et nominalisations», *SCOLIA* 5, p. 215-244.

DESCLÉS, J.-P. (1990) : *Langages applicatifs, langues naturelles et cognition*, Paris : Hermès.

GAATONE, D. (1970) : «La transformation impersonnelle en français», *Le français moderne*, n°4, t. 38, p. 389-411.

LAMIROY, B. (1993) : «Pourquoi il y a deux passifs», *Langages* n° 109, p. 53-72.

TESNIÈRE L. (1969) : *Eléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck.